FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

Aquatex (Spray d'imprègnation)

N° de produit

_

Numéro d'enregistrement (REACH)

Sans objet

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

NA

Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication (PC34)

Pulvérisation en dehors d'installations industrielles (PROC 11)

Fabrication de textiles, cuir, fourrure (SU 5)

Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages) (SU 10)

Formulation de préparations (ERC2)

Tissus, textile et habillement (AC5)

Articles en cuir (AC6)

Utilisations déconseillées

-

Le texte intégral des catégories d'applications mentionnées et identifiés apparaît à la rubrique 16

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

Isabella A/S

Isabellahøi 3

DK-7100 Vejle

Tlf.: +45 75820755

Personne à contacter

Marcin Daniel Dziadek

Courriel

mdd@isabella.net

Fiche de données de sécurité rédigée le

05-12-2017

Version de la fiche de données de sécurité

1.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres antipoison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Aerosol 1; H222, H229

Eve Irrit. 2: H319

STOT SE 3: H336

Une explication totale des phrases H se trouve au rubrique 2.2.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mention(s) de danger

Aérosol extrêmement inflammable. (H222)

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. (H229)

Provoque une sévère irritation des yeux. (H319) Peut provoquer somnolence ou vertiges. (H336)

Conseil(s) de prudence

Précautions En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

(P101).

Tenir hors de portée des enfants. (P102).

générales Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. (P251).

Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305+P351+P338).

Stockage Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à

50 °C/ 122 °F. (P410+P412).

Élimination Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale. (P501).

Contient

Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy (0,1<benzen), propan-2-ol

2.3. Autres dangers

Le produit contient du produit solvant organique. L'exposition répétée aux produits solvants organiques peut provoquer des lésions du système nerveux et des organes internes tels que le foie et les reins.

Autre étiquetage

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. (EUH066)

Autre

Sans objet

COV

Sans objet

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1/3.2. Substances/ Mélanges

NOM: Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy (0,1<benzen)

NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 64742-48-9 N° CEr: 265-150-3

PROPORTION: 40-60%

CLASSIFICATION CLP: Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1

H226, H304, H336, EUH066

NOM; ethanol

NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 64-17-5 N° CEr: 200-578-6 N° d'indice: 603-002-00-5

PROPORTION: 25-40%

CLASSIFICATION CLP : Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2 H225, H319

NOTE: S

NOM: propan-2-ol

NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 67-63-0 N° CEr: 200-661-7 N° d'indice: 603-117-00-0

PROPORTION: 15 - <25%

CLASSIFICATION CLP: Flam. Lig. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3

H225, H319, H336

NOTE:

NOM: carbon dioxide

NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 124-38-9 N° CEr: 204-696-9

PROPORTION: 5 - <10%
CLASSIFICATION CLP: Refrig. Liq. Gas
H281

NOTE: L

NOM: naphtha (råolie), hydroafsvovlet tung

NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 64742-82-1 N° CEr: 265-185-4 N° d'indice: 649-330-00-2

PROPORTION: 1 - <2.5%

CLASSIFICATION CLP: Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2

H226, H304, H336, H411

(*) Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

S = Produit solvant organique. L = limite européenne d'exposition professionnelle.

Autres informations

ATEmix(inhale, vapour) > 20 ATEmix(dermal) > 2000 Eye Cat. 2 Sum = Sum(Ci/S(G)CLi) = 3,64 - 5,46 N chronic (CAT 4) Sum = Sum(Ci/(M(chronic)i*25)*0.1*10^CAT4) = 0.0512 - 0.0768

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la substance. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

Contact visuel

Retirez les éventuelles lentilles de contact. Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30°C) jusqu'à ce que l'irritation cesse et continuez pendant au moins 15 minutes. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Si l'irritation persiste, contactez un médecin.

Ingestion

Faites beaucoup boire la personne et gardez-la sous surveillance. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

Brûlure

Rincez abondamment à l'eau jusqu'à ce que la douleur s'arrête et continuez ensuite pendant 30 minutes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets neurotoxiques: Le produit contient un solvant qui peut avoir un effet sur le système nerveux. Les symptômes de neurotoxicité peuvent être; la perte d'appétit, des maux de tête, des vertiges, des acouphènes, des picotements sur la peau, sensibilité au froid, crampes, concentration Une exposition répétée aux produits solvant peut réduire la couche de graisse naturelle de la peau. La peau sera alors exposée à l'absorption de produits dangereux tels que par ex. les allergènes.

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter immédiatement un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Recommandé : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de : Les oxydes de carbone. Le feu va dégager une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les pompiers doivent utiliser leurs propres équipements de protection. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evitez d'inhaler des vapeurs de produits répandus. Un stock qui ne brûle pas est refroidi avec de l'eau atomisée. Retirez si possible les matériaux inflammables. Faites en sorte que la ventilation soit suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'exigences particulières.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utilisez du sable, du kieselgur, de la sciure et du liant universel pour ramasser les liquides. Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 concernant le traitement des déchets. Voir la rubrique 8 concernant les mesures de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Evitez toute électricité statique.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail. Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Conserver au froid et dans un endroit bien ventilé à l'abris de toutes les sources d'inflammation possibles.

Température de stockage

Aucune information disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit dout être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste française des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

DNEL / PNEC

DNEL (ethanol): 950 mg/m3 Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

DNEL (ethanol): 1900 mg/m3 Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets locaux à court terme - travailleurs

DNEL (ethanol): 343 mg/kg legemsvægt pr. dag

Exposure: Dermique

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

DNEL (ethanol): 114 mg/m3 Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (ethanol): 950 mg/m3

Conformément à la Réglementation (EU) No. 2015/830

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets locaux à court terme - population globale

DNEL (ethanol): 206 mg/kg legemsvægt pr. dag

Exposure: Dermique

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (ethanol): 87 mg/kg legemsvægt pr. dag

Exposure: Oral

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (propan-2-ol): 888 mg/kg bw/dag

Exposure: Dermique

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

DNEL (propan-2-ol): 500 mg7m3

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

DNEL (propan-2-ol): 319mg/kg bw/dag

Exposure: Dermique

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (propan-2-ol): 89mg/m3

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (propan-2-ol): 26mg/kg bw/dag

Exposure: Oral

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy (0,1<benzen)): 300 mg/kg bw/day

Exposure: Dermique

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

DNEL (Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy (0,1<benzen)): 1500 mg/m3

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

DNEL (Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy (0,1<benzen)): 300 mg/kg bw/day

Exposure: Dermique

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy (0,1<benzen)): 900 mg/m3

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy (0,1<benzen)): 300mg/kg bw/day

Exposure: Oral

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

PNEC (ethanol): 0,96 mg/l Exposure: Eau douce

PNEC (ethanol): 0,79 mg/l Exposure: Eau de mer

PNEC (ethanol): 2,75 mg/l Exposure: Emission intermittente

PNEC (ethanol): 580 mg/l

Exposure: Usine de traitement des eaux usées

PNEC (ethanol): 3,6 mg/kg

Exposure: Sédiments en eau douce

PNEC (ethanol): 2,9 mg/kg

Exposure: Sédiment en eau de mer

PNEC (ethanol): 0,63 mg/kg

Exposure: Terré

PNEC (propan-2-ol): 552mg/kg Exposure: Sédiment en eau de mer

PNEC (propan-2-ol): 140,9 mg/l

Exposure: Eau douce

PNEC (propan-2-ol): 28 mg/kg

Exposure: Terre

PNEC (propan-2-ol): 140,9 mg/l

Exposure: Eau de mer

PNEC (propan-2-ol): 140,9 mg/l Exposure: Emission intermittente

PNEC (propan-2-ol): 251 mg/l

Exposure: Usine de traitement des eaux usées

PNEC (propan-2-ol): 552 mg/kg Exposure: Sédiments en eau douce

8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun contrôle n'est nécessaire à condition que le produit soit utilisé normalement.

Précautions générales

Respectez une hygiène professionnelle générale.

Scénarios d'exposition

S'il existe une annexe pour cette fiche de données de sécurité, conformez-vous aux scénarios d'exposition indiqués.

Limite d'exposition

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

Mesures techniques

Appliquez s de précaution standard du secteur lors de l'utilisation du produit. Evitez l'inhalation de gaz et de poussières.

Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle



Généralités

Utilisez exclusivement des équipement de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires

Recommandé: A . Classe 1 (Faible capacité). Marron

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection appropriés, qui ont été approuvés selon EN type 6 et Catégorie III.

Protection des mains

Recommandé: Caoutchouc nitrile

Protection des yeux

Utilisez une protection pour le visage. Vous pouvez également utiliser des lunettes de protection étanches sur les côtés.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique Aérosol
Couleur Clair
Odeur Aromatique

Seuil olfactif (ppm)

pH

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Onesité (g/cm³)

Aucune information disponible

Onesité (g/cm³)

Changement d'état

Point de fusion (°C)
Point d'ébullition (°C)
Pression de vapeur

Température de décomposition (°C)

Aucune information disponible Aucune information disponible Aucune information disponible Aucune information disponible Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100) Aucune information disponible

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C) 12

Inflammabilité (°C) Aucune information disponible Inflammation spontanée (°C) Aucune information disponible Limite d'explosivité (% v/v) Aucune information disponible Propriétés explosives Aucune information disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau Non soluble

n-octanol/coefficient d'eau Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Solubilité dans la graisse (g/L) Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunene particulier

10.4. Conditions à éviter

Evitez toute électricité statique. Ne doit pas être exposé à la chaleur (par ex. rayons du soleil), afin d'éviter tout risque de surpression.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiquë

Substance: carbon dioxide

Espèce: Rat Test: LC50

Voie d'exposition: Inhalation Valeur: 470000 ppm 0,5 h

Substance: propan-2-ol

Espèce: Lapin Test: LD50

Voie d'exposition: Dermique

Valeur: >2000 mg/kg

Substance: propan-2-ol

Espèce: Rat

Test: LD50

Voie d'exposition: Oral

Valeur: 5840 mg/kg

Substance: propan-2-ol

Espèce: Rat Test: LC50

Voie d'exposition: Inhalation

Valeur: 47,5mg/l 8 h

Substance: propan-2-ol

Espèce: Rat

Test: LC50

Voie d'exposition: Inhalation

Valeur: 66,1mg/l 4 h

Substance: ethanol Espèce: Lapin Test: LD50

Voie d'exposition: Dermique Valeur: >17100 mg/kg

Conformément à la Réglementation (EU) No. 2015/830

Substance: ethanol Espèce: Rat Test: LD50

Voie d'exposition: Oral Valeur: 10470 mg/kg

Substance: ethanol Espèce: Rat Test: LC50

Voie d'exposition: Inhalation

Valeur: 124,7 mg/l

Substance: Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy (0,1<benzen)

Espèce: Rat Test: LD50

Voie d'exposition: Dermique Valeur: >5000mg/kg

Substance: Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy (0,1<benzen)

Espèce: Rat Test: LD50

Voie d'exposition: Oral Valeur: >5000mg/kg

Substance: Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy (0,1<benzen)

Espèce: Rat Test: LC50

Voie d'exposition: Inhalation

Valeur: >5mg/L

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucune information disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune information disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible

Cancérogénicité

Aucune information disponible

Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aucune information disponible

Danger par aspiration

Aucune information disponible

Effets sur le long terme

Effets neurotoxiques: Le produit contient un solvant qui peut avoir un effet sur le système nerveux. Les symptômes de neurotoxicité peuvent être; la perte d'appétit, des maux de tête, des vertiges, des acouphènes, des picotements sur la peau, sensibilité au froid, crampes, concentration Une exposition répétée aux produits solvant peut réduire la couche de graisse naturelle de la peau. La peau sera alors exposée à l'absorption de produits dangereux tels que par ex. les allergènes.

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Substance: propan-2-ol Espèce: Algues Test: NOEC Durée: 8d Valeur: >1800 mg/l

Substance: propan-2-ol Espèce: Poisson Test: LC50 Durée: 96 h

Conformément à la Réglementation (EU) No. 2015/830

Valeur: 8970-9280 mg/l

Substance: propan-2-ol Espèce: Daphnie Test: EC50 Durée: 24 h Valeur: 9714 mg/l

Substance: propan-2-ol Espèce: Crustacés Test: EC10 Durée: 18 h Valeur: 5175 mg/l

Substance: propan-2-ol Espèce: Crustacés

Test: EC50 Durée:

Valeur: >1000mg/l

Substance: ethanol Espèce: Poisson Test: LC50 Durée: 48 h Valeur: 8150 mg/l

Substance: ethanol Espèce: Poisson Test: LC50 Durée: 96h Valeur: 1100 mg/l

Substance: ethanol Espèce: Daphnie Test: EC50 Durée: 48 h

Valeur: 9268-14221 mg/l

Substance: ethanol Espèce: Algues Test: EC0 Durée: 168 h Valeur: 5000 mg/l

Substance: ethanol Espèce: Crustacés Test: EC0 Durée: 16 h Valeur: 6500 mg/l

Substance: Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy (0,1<benzen)

Espèce: Daphnie Test: EC50 Durée: 48 h Valeur: 1000mg/L

Substance: Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy (0,1<benzen)

Espèce: Poisson Test: LC50 Durée: 96 h Valeur: >1000 mg/l

Substance: Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy (0,1<benzen)

Espèce: Algues Test: EC50 Durée: Valeur: >1000mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradable dans

Substance l'environnement aquatique Test Valeur propan-2-ol Oui Modified OECD Screening Test Pas

ethanol Oui
Naphtha (petroleum),
hydrotrea...
Oui
Oui
Oui

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substance Potentiel bioaccumulable LogPow BCF

Pas d'informations

Pas d'informations

d'informations

d'informations

Pas

Pas d'informations carbon dioxide Non 0,83 Pas propan-2-ol Pas d'informations Non d'informations ethanol Non Pas d'informations Pas d'informations

12.4. Mobilité dans le sol

carbon dioxide: Log Koc= 0,735677, Calculé à partir de LogPow (Fort potentiel de mobilité).

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Le produit contient des produits écotoxiques, qui peuvent avoir des effets nocifs sur les organismes aquatiques.

Le produit contient des produits qui peuvent provoquer des effets nocifs indésirables et durables dans les milieux aquatiques du fait d'une mauvaise dégradabilité.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigeur pour le traitement des déchets.

Déchets

Catalogue Européen de Déchets (CED) 16.05.04

Étiquetage spécifique

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - 14.4

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

ADR/RID

14.1. Numéro ONU 1950 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU 14.3. Classe(s) de danger pour 2.1 le transport 14.4. Groupe d'emballage **Notes** Code de restriction en tunnels

IMDG

UN-no. 1950 **Proper Shipping Name** Aerosoler Class 2.1 PG* **EmS** F-D, S-U **MP**** NO **Hazardous constituent**

IATA/ICAO

UN-no. 1950 **Proper Shipping Name** Aerosoler Class 2.1 PG*

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Pas d'informations

(*) Packing group (**) Marine pollutant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation

Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit, cf. la directive 94/33/CE du Conseil.

Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des risques et les mesures techniques à adopter ou l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être évaluée.

Demandes de formation spécifique

Autre

Sans objet

Seveso

Seveso III Part 1: P3a

Sources

Directive 94/33/CE du Conseil, du 22 juin 1994, relative à la protection des jeunes au travail.

Directive du Conseil du 20 mai 1975 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs aérosols (75/324/CEE).

Décret n° 2014-840 du 24 juillet portant modification des dispositions d'étiquetage applicables aux générateurs d'aérosol.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH).

DIRECTIVE 2012/18/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H281 - Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

PC34 = Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication

PROC 11 = Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

SU 5 = Fabrication de textiles, cuir, fourrure

SU 10 = Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

ERC2 = Formulation de préparations

AC5 = Tissus, textile et habillement

AC6 = Articles en cuir

Autres éléments d'étiquetage



Autre

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 l'évaluation de la classification du mélange est basée sur: La classification du mélange au regard des risques physiques basés sur les données expérimentales. La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit. Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/pr

(indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

Homologué par

KAO

Date de la dernière modification importante (premier chiffre de la version de la fiche)

Date de la dernière modification mineure (dernier chiffre de la version de la fiche)

-

ALPHAOMEGA. Licens nr.:3409098832, 6.4.0.12 www.chymeia.com